

LE FONDS LOCAL DE REPLANTATION

« CONSTRUIRE UNE RESSOURCE FORESTIERE POUR L'AVENIR » BUGEY

Créé en 2009 sous l'impulsion du Groupement des Exploitants Forestiers et Scieurs de l'Ain

Fonds publics et fonds privés pour anticiper le renouvellement des forêts face aux phénomènes de dépérissements dans le Bugey

Subventions soumises à critères précis et versées directement aux propriétaires privés et publics

Convention pluriannuelle : actuellement période 2020-2023 / en cours de renouvellement pour 2024-2027

Une gestion simple et efficace : 2 comités techniques (ONF, CRPF et Fibois 01) et 2 commissions d'attribution (financeurs) chaque année pour instruire, valider les dossiers, faire évoluer le dispositif si nécessaire

Les financeurs



Partenaires techniques



FINANCEMENT : FONDS PUBLICS ET PRIVÉS !

- Haut Bugey Agglomération
- Communauté de communes du Pays Bellegardien
- Communauté de communes de Bugey Sud

(surface forestière totale : 70 000 ha / environ 50 % forêt publique)

80 290 €/an à répartir entre les 3 collectivités *

- Le Département de l'Ain dans le cadre du Livre Blanc Forêt bois

70 000 €/an

- Le Groupement des Exploitants Forestiers et Scieurs de l'Ain

24 200 €/an

- AU TOTAL **174 490 € par an** → enveloppe mutualisées et administrée par une seule structure : Haut Bugey Agglomération

- Frais de fonctionnement : 8500 € par an soit 5 %

*80 290 €/an → répartition financière de l'année N calculée en fonction de :

- Produit fiscal
- Population
- Montant des aides perçues N-1



Travaux éligibles

Nature des travaux	Plafond de dépenses	Taux d'aide
Travaux de plantation	4 300 €/ha	60%
Travaux de complément à la régénération	2 300 €/ha	60%
Travaux d'entretien de plantation	800 €/ha	60%
Travaux de dégagement de semis en futaie irrégulière	1000 €/ha	60 %



Conditions d'éligibilité

- **Les bénéficiaires** peuvent être des propriétaires forestiers privés, des groupements de sylviculteurs (association loi 1901) ou encore des collectivités territoriales
- **Les chantiers doivent avoir lieu dans les forêts situées sur le territoire des 3 intercommunalités adhérentes**
- Les parcelles doivent justifier d'un document ou d'une certification de gestion durable
- Parcelle de **0,5 ha minimum**



Depuis 2009, le fonds local du Bugey a permis :

- 4500 ha de travaux dont 650 ha de plantation
- 5 M€ d'investissements
- 2,5 M€ d'aides versées aux propriétaires publics et privés
- + de 850 000 plants forestiers (essentiellement résineux)



+ d'infos : Valérie CHEVALLON - Fibois 01
v.chevallon@fibois01.org / 06 80 03 42 13

Autres contacts :

Appui technique forêt publique :

- Bruno PIERRE – ONF – bruno.pierre@onf.fr / 06 25 67 33 28

Appui technique forêt privée :

- Eric HELL – CNPF – eric.hell@cnpf.fr / 06 08 36 45 58
- Frédéric BLANCHON – CNPF – frederic.blanchon@cnpf.fr / 07 63 71 28 93